



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2008)
« 1^{er} TOUR »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : CAMON
SURFACE : Surface synthétique

DATE : Mercredi 30 Septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

SC MOREUIL	<i>MONTIGNY Yanis (MOFF/ATTA) – LOPES Timéo (MD/LD) – LESUEUR Arthur (MOFF/MDEF) – LESAGE Noah (LG/MG) – HORDEZOUAD Célian (MDEF/MOFF) – DARRAS Valentin (MD/MG) – CHEVALIER Mathis (DC/LD) – BABEL Nathan (LD/LG) – <u>MAUPIN DUMONT Julien (GB)</u> -</i>
ES PIGEONNIER AMIENS	<i>VADRAEV Adam (DC/LD) – BOUDARGA Sahel (LD/LG) – MIKUNGA MAKIESE Jérémie (LD/DC) – EL KAFRAOUI Khalil (DC/LD).</i>
US CAMON	<i>AMINOUEE Steeve (DC/LD) – CATARINO Oracio (MDEF/MD) – CHATAL Soren (LD/DC) – <u>GAPENNE Nathan (GB)</u> – KALEMBA Brian (MDEF/MD) – INSSI Nassim (LG/MG) – LEROY Louka (MDEF/MOFF) – MASSON Noé (MG/MD) – MERAOUIMIA Nassim (LD/MD) – GORE Maxence (LD/MD) – NSIKU Axel (DC/LD) – OBAH Noa (MD/ATT) – ONWUEGBUZIE William (MG/ATT) – PALISSE Tom (DC/LD) – PSONKA Ugo (DC/MDEF) – SAMI Ourweys LG/MG) – TAHRIA Omar (M/ATT) – YOMENOV Hugo (ATT/MD) – VICART Diego (ATT) – ALVES Malo (M/MD) – SOMON Enzo (M/A).</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	<i><u>DEBEUGNY Basile</u> (réfèrent) – SOYEUX Romain – MOREIRA Yohane – BOUTARFA Mounir. BORNOVILLE Karel (GB) – PETIT Marceau (GB).</i>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrement, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	